



-4137-

**Province de Québec
Corporation de la Ville de Forestville
Forestville, Comté René-Lévesque**

Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance extraordinaire, ce 19 avril 2022 à 19 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents :

Mme Micheline Anctil, mairesse;
Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;
M. Carol Girard, conseiller au siège # 6.

Est absente :

Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4.

Assiste également :

Mme Dominique Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière.

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à heure.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Les membres du conseil ont reçu un avis de convocation mentionnant que les sujets suivants seraient à l'ordre du jour :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du 1^{er} projet de règlement # 2022-305;
4. Adoption du règlement # 2022-306;
5. Piste cyclable;
6. Acquisition d'une biciborne;
7. Ordonnance de vente à l'enchère publique;
8. Autorisation d'appels d'offres;
9. Clôture et levée de la séance.

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

**Adoption du 1^{er} projet de règlement # 2022-305
R-220419-95**

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville est régie par la Loi sur les cités et villes et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;



CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro 2009-236 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

CONSIDÉRANT qu'il est requis d'apporter certaines mises à jour et plusieurs ajustements à ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 12 avril 2022;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter le 1^{er} projet de règlement portant le # 2022-305, lequel décrète et statue ce qui suit :

- Remplacer les articles 98 à 102 concernant les dispositions relatives aux piscines résidentielles afin de se conformer à la nouvelle réglementation provinciale par les articles 98 à 102.1;
- Abroger les articles concernant la protection des rives et du littoral afin de se référer au règlement transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral;
- Ajouter comme usage autorisé dans la zone 117-2-H « résidences unifamiliales en rangée ».
- Que l'assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 10 mai à 18 h.

Adoption du règlement # 2022-306

R-220419-96

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville a décrété, par le biais du règlement # 2021-298, une dépense de 3 500 000 \$ et un emprunt de 3 500 000 \$ pour la réfection de l'aéroport;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'amender le règlement # 2021-298 afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors de l'ouverture de la soumission;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 avril 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter le règlement # 2022-306 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt à 4 280 000 \$ et modifiant le règlement # 2021-298 décrétant une dépense de 3 500 000 \$ afin d'effectuer des travaux à l'aéroport et permettre un emprunt de 3 500 000 \$ afin de financer le projet et les subventions confirmées.

Piste cyclable

R-220419-97

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec (MTQ) va procéder à la fermeture complète de la piste cyclable en raison d'un glissement de terrain qui constitue une menace pour la sécurité des usagers;

Considérant que le MTQ demande l'intention de la ville quant aux espaces de stationnement;

Il est résolu de confirmer au MTQ que la Ville de Forestville ne conserve pas les espaces de stationnement et l'autorise à procéder à sa renaturalisation.



Acquisition d'une biciborne

R-220419-98

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de confirmer à la MRC de la Haute-Côte-Nord que la Ville de Forestville à l'intention d'acquérir une biciborne dans le cadre du « Programme Fonds régions et ruralité - Programme de revitalisation ».

Il est également résolu de confirmer :

- Que la Ville assure l'installation au bureau d'accueil touristique;
- Que la directrice générale, Mme Dominique Tremblay, est autorisée à signer le protocole d'entente à intervenir.

Ordonnance de vente à l'enchère publique

R-220419-99

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'ordonner à la greffière-trésorière, conformément à l'article 512 de la Loi sur les cités et villes, de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales, à l'enchère publique, le 13 juin 2022 à 10 h 00, et ce, à la salle du conseil situé au 1, 2e Avenue à Forestville (Québec).

Les immeubles devant être vendus à l'enchère publique sont :

Matricule	Lot
0902-18-5400	3 844 491
0800-44-0205	3 497 674
0904-42-2135	3 498 509, 3 844 501, 3 844 502, 3 844 503
0902-49-3482	3 498 467
0800-01-1145	3 497 486
0902-46-7881	3 498 462
0800-55-3078	3 497 778
0703-93-5809	3 497 194
0700-51-6082	3 497 419
0408-61-9789	SDC (chalet sur TNO)
0801-72-4661	3 497 884
0800-07-0912	4 497 823
0700-89-5618	3 497 112
0903-40-2438	3 498 470

Autorisation d'appels d'offres

R-220419-100

CONSIDÉRANT que toute demande de soumissions publiques relative à un contrat de construction, d'approvisionnement ou de services, comportant une dépense égale ou supérieure au seuil décrété, doit être publiée dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) approuvé par le gouvernement et dans un journal qui est diffusé sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat peut être conclue de gré à gré, sur invitation ou par une demande de prix, conformément au règlement contractuel en vigueur;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire aller en appel d'offres dans les dossiers suivants :



- Mandat de surveillance par un ingénieur pour la réfection de l'aéroportSÉAO
- Mandat de contrôle qualitatif par un laboratoire pour la réfection de l'aéroport.....Invitation
- Mandat pour les plans et devis et la surveillance de la réfection de la 12e RueInvitation ou SÉAO

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- D'autoriser les appels d'offres indiqués précédemment conformément au règlement de gestion contractuelle;
- D'autoriser la directrice générale, Mme Dominique Tremblay, à titre de responsable des soumissions.

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et la conseillère Mme Jannie Tremblay propose la levée à 20 h 00, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffière

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.